

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 599

29 février 2016

SOMMAIRE

AAC Capital 2002 Lux Sàrl	28752	LC Holdings Topco S.à r.l.	28751
Assay Real Estate S.à r.l.	28706	LuxGifts SARL	28725
BTB Holding Investments S.A.	28729	MB Sports & Investors Group. S.à.r.l.	28728
Chiado No 8 S.à r.l.	28710	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A.	28731
Claudia & Romain S.à r.l.	28709	Olma S.à r.l.	28752
CPDF S.A.	28711	Opale Investments S.A.	28739
CR-Bridel	28709	Opportunity Two	28752
Datashelt S.à r.l.	28712	Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l.	28750
Digiloox S.à r.l.	28713	Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	28750
EQT Ventures IAC Co-Investment SCSp	28714	Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	28751
Everlong Management S.à r.l.	28720	PICO Invest Spf S.A.	28743
Fen Distribution S.A.	28715	Quarks S.A.	28752
Genii Kanam Real Estate Management S.A.	28717	Quarks S.A.	28752
Gerüstbau Andreas Güth G.m.b.H.	28718	Quiral Luxembourg S.A.	28752
Govity	28716	Reubescens S.à r.l.	28746
Groupe Alematom S.à r.l.	28719	R.I.S. Cie S.A.	28744
Hackston Professional Accounting and Finan- ce Services S.à r.l.	28720	Rutherfordium Investment S.à r.l.	28707
Hodim S.à r.l.	28720	Société Rizzo S.C.I.	28749
International Technologies Consulting S.A.,SPF	28722	Successful Expectations S.A.	28729
Jabe Holding SPF S.A.	28724	Tinar Holding S.à r.l.	28734
Labrys S.A.	28726	Tumavero Holding S. à r. l.	28737
Lagrue Huma S.à.r.l.	28727	Vistim S.A.	28747
LC Holdings Pledgeco S.à r.l.	28707	Zinnia Hotels Group S. à r.l.	28741

Assay Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 188.804.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Stéphane VARENARD DE BILLY, gérant, né le 5 août 1970 à Marseille (France), demeurant à L-2134 Luxembourg, 3, rue Charles Martel, (l'Associé Unique).

Le comparant est l'associé unique de ASSAY REAL ESTATE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.804, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2604 du 25 septembre 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à cinq cent vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 521.500,-) par l'émission de cinq cent neuf mille (509.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Souscription et libération des cinq cent neuf mille (509.000) parts sociales nouvelles par un apport en nature;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour tenir compte de la modification précédente;

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à cinq cent vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 521.500,-) par l'émission de cinq cent neuf mille (509.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération:

Toutes les cinq cent neuf mille (509.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique pour un montant total de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature constitué en sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans le capital social de Chiseuil Finance S.à r.l., société de droit français, ayant son siège social au 37-39 avenue de Friedland, 75008 Paris (France), immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 440 814 325, ayant une valeur totale de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000), dont l'Associé Unique (l'Apporteur) est propriétaire.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété et de la valeur des parts sociales a été fournie au notaire instrumentant par la remise d'un contrat d'apport en date du 9 décembre 2015, conclu entre l'Associé et la Société, et d'un rapport d'évaluation de l'apport établi par l'Associé en date du 9 décembre 2015 adressé à la Société dont les conclusions sont les suivantes:

«En considération de ce qui précède, l'Associé est d'avis que la valeur des Actions à apporter peut raisonnablement être fixée à EUR 509.000. Il résulte par conséquent de cette évaluation que la valeur des Actions à apporter à la Société est au moins égale à la valeur nominale des nouvelles parts sociales à émettre par la Société en contrepartie de l'apport dans le cadre de l'augmentation de capital».

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, l'Apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 521.500,-) représenté par cinq cent vingt-et-un mille cinq cents (521.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN, Partners in Law à Luxembourg pour mettre à jour le registre des détenteurs de parts sociales de la Société et, généralement, exécuter toute action nécessaire ou incidente en relation avec les présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. VARENARD DE BILLY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 décembre 2015. 1LAC/2015/39167. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204301/68.

(150230282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**LC Holdings Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rutherfordium Investment S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.257.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE SECOND DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Iodine Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 199.216 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2015, which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Rutherfordium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 199.257 (the "Company"), incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 2 October 2015 number 2705.

The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LC Holdings Pledgeco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM ZWEITEN TAG DES MONATS DEZEMBER.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

Iodine Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 199.216 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maître Perrine Reinhart, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 30. November 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Rutherfordium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 199.257 (die «Gesellschaft»), gegründet am 30 Juli 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») am 2. Oktober 2015, Nummer 2705.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert seit der Gründung der Gesellschaft.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "LC Holdings Pledgeco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Akte entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.800,-.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen und deutschen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. REINHART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/38559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Dezember 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015204000/102.

(150228781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

**CR-Bridel, Société à responsabilité limitée,
(anc. Claudia & Romain S.à r.l.).**

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 79.384.

L'an deux mille quinze, le sept décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "CR-Cie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt,

Ici représentée par:

Monsieur Romain PÜTZ, agissant en sa qualité de gérant technique pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "CLAUDIA & ROMAIN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 503 du 4 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 79.384.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société en "CR-Bridel".

En conséquence, l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de «CR-Bridel»".

Deuxième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Kehlen.»

Le second alinéa reste inchangé.

Troisième résolution

L'associé constate du changement d'adresse des gérants de la société, laquelle est désormais L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt.

Quatrième résolution

Consécutivement aux cessions de parts reçues sous seing privé, il y a lieu de modifier l'article relatif au capital social, lequel article 6 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain PÜTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204393/51.

(150229554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Chiado No 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.117.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE SEPT DECEMBRE.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond GOEBBELS, administrateur de sociétés, né le 15 décembre 1949 à Luxembourg, demeurant au 56, avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg; et

2. Monsieur Marco FERNANDES AIRES, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1977 à Portalegre, Portugal, demeurant au 59, rue Gaffelt, L-2480 Dudelange,

les comparants prénommés déclarent être les seuls associés (les «Associés») de CHIADO n°8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social au 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (la «Société»), représentant l'intégralité de son capital social fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 EUR) chacune, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2721 du 3 octobre 2014. Les statuts n'ont été modifiés depuis.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de l'ordre du jour suivant;

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de prononcer la dissolution de la Société et de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Raymond GOEBBELS, administrateur de sociétés, né le 15 décembre 1949 à Luxembourg, demeurant au 56, avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg.

Troisième résolution:

Les Associés décident que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915.

1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision; il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes, y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Quatrième résolution:

Les Associés décident de nommer en qualité de commissaire à la liquidation FIDUPLAN S.A., société anonyme, ayant son siège social au 87, Allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B44563.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder la décharge complète aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 800,-.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GOEBBELS, M. FERNANDES AIRES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38973. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015204390/71.

(150229514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

CPDF S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.882.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CPDF S.A.", avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1595 du 16 juillet 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.882.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck PROVOST, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions Monsieur François FAHYS, demeurant au 8, avenue Léo Errera à B-1180 Uccle (Belgique).

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Provost, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28466. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204410/60.

(150229582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Datashelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8246 Mamer, 8, rue Manbra.

R.C.S. Luxembourg B 160.740.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Michel HUPPERT, domicilié au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2015.

2) Madame Muriel HOFFMANN, domiciliée au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2015.

3) Monsieur Thomas STEVENART, domicilié au 1 rue du parc, boîte 32, B-6700 Arlon,

ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration, donnée à Arlon, le 7 décembre 2015.

4) Monsieur Daniel HUPPERT, domicilié au 17, rue de Steinfort, B- 6700 Arlon-Sterpenich, ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration, donnée à Arlon, le 7 décembre 2015.

5) Madame Alexandra HUPPERT, domiciliée au 64, avenue du bois d' Arlon, B-6700 Arlon, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié, en vertu d'une procuration, donnée à Arlon, le 7 décembre 2015.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "DATASHELT S.à r.l.", inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160740, ayant son siège social au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1494 du 7 juillet 2011;

- le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

1. Transfert du siège social de la société.

2. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

Compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 8, rue Mambra, L-8246 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 décembre 2015. 2LAC/2015/28614. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204430/55.

(150230285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Digiloox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 184.173.

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate sur base de la déclaration rectificative émise par le conseil de gérance en date du 8 décembre 2015:

Que lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire soussigné, en date du 26 juin 2015 de la société «DIGILOOX S.à r.l.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social sis au 41, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.173:

(i) le montant de la créance apportée par DIGITALIX, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social au 97, rue Royale, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite auprès de la Banque Carrefour

des Entreprises sous le numéro 0537.368.023, aurait dû être EUR 1.106.430,83 au lieu d'un montant de EUR 1.131.050,91 et

(ii) dans le montant de la prime d'émission payé lors de l'émission des sept mille cinq cent soixante-cinq (7.565) nouvelles parts sociales émises par la Société qui aurait dû être d'un montant de EUR 1.098.865,83 au lieu d'un montant de EUR 1.123.485,91.

Il résulte ainsi que la rectification des passages suivantes s'impose à savoir:

Version française

«Souscription - Libération

DIGITALIX, précitée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et leur valeur totale de sept mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 7.565,-), ensemble avec la Prime d'Emission par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant d'un million cent six mille quatre cent trente euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 1.106.430,83), détenue par DIGITALIX, précitée, envers la Société.»

Version anglaise

“Subscription - Payment

DIGITALIX, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having an aggregate amount of seven thousand five hundred sixty-five Euros (EUR 7,565.-), together with the Share Premium by the contribution in kind consisting of a receivable incontestable, payable and due, in the total amount of one million one hundred six thousand four hundred thirty euro and eighty-three cents (EUR 1,106,430.83), held by DIGITALIX, prenamed, towards the Company.”

Le prèdit acte du 26 juin 2015 a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 juillet 2015, référence L150123796, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2320 du 29 août 2015 (référence de publication: 2015115386/521).

Junglinster, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204436/39.

(150229713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

EQT Ventures IAC Co-Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 200.388.

Par contrat daté du 15 décembre 2015 signé notamment par tous les associés de la Société, les termes du contrat social initial du 1^{er} octobre 2015 régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

Il en ressort principalement que la Société a désormais pour objet:

(a) L'objet de la Société est de poursuivre l'activité de recherche et d'exploitation d'opportunités commerciales avec l'objectif principal de générer des profits, et en particulier, mais sans s'y limiter, de co-investir parallèlement dans des investissements avec le Fonds conformément aux termes du contrat social et du contrat de co-investissement «EQT Ventures». La Société (agissant par l'intermédiaire de son gérant ou de toute personne autrement mandatée par le gérant) peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements (que ce soient des conventions ou des actes) et participer à toutes activités et transactions qui, de l'avis du gérant, sont nécessaires ou souhaitables en vue de la réalisation des buts et objectifs qui précèdent.

(b) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

(c) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds notamment, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Afin d'éviter toute incertitude, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(d) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une administration efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut effectuer toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La durée de la Société est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Ventures IAC Co-Investment SCSp

Un mandataire

Référence de publication: 2015204478/44.

(150230351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Fen Distribution S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: UW PRO.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 180.795.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Fen Distribution S.A.», ayant son siège social à L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.795, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2931 du 21 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie, et de modifier en conséquence l'article 2.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg»

28716

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation GAC/2015/11089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015204505/52.

(150230296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Govity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 7, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 193.411.

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Sandrine DUBOIS, née à Carthage (Tunisie), le 17 décembre 1964, demeurant au 7, rue du Château d'Eau, L-8379 Kleinbettingen; et

2) Monsieur Éric STEICHEN, né à Briey (France), le 08 mars 1963, demeurant au 7, rue du Château d'Eau, L-8379 Kleinbettingen;

les deux ici représentés par:

Monsieur David Luksenburg, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg en date du 30 novembre 2015.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elle.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, sont les deux (2) seuls et uniques associés (les «Associés») de la société «GOVITY», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 7, rue du Château d'Eau, L-8379 Kleinbettingen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) suivant un acte notarié dressé en date du 18 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 07 février 2015, sous le numéro 332 et page 15932, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 193 411. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 septembre 2015, sous le numéro 2622.

Lesquels Associés, représentés comme il est précisé ci-avant, et représentant l'intégralité dudit capital social, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article quatre (4) de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est l'activité de conseil économique et la prestation de services sous toutes ses formes relevant desdits conseils sur la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises ou d'institutions au sens large. La Société pourra également effectuer des travaux de secrétariat, de gouvernance, de compliance et d'assistance administrative à destination d'entreprises ou d'institutions au sens large.

4.2. La Société pourra également procéder à des prises de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le

contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.3. La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses Sociétés Apparentées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées.

4.4. La Société peut en outre gager, hypothéquer, nantir, céder ou grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs). La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.5. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. LUKSENBURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28926. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015204535/71.

(150230271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Genii Kanam Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 190.686.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 9 décembre 2015 les décisions suivantes:

* reconnaître la démission de M. Jin Young Choi en tant que Membre de Catégorie A du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 9 décembre 2015;

* reconnaître la démission de Mme Alexia Jäger en tant que Membre de Catégorie B du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 9 décembre 2015;

* reconnaître que le Conseil de Surveillance de la Société est dès lors composé des personnes suivantes:

- M. Eric Lux, Membre de Catégorie A du Conseil de Surveillance;
- M. Jaewon Park, Membre de Catégorie A du Conseil de Surveillance;
- M. Bertrand Manhe, Membre de Catégorie A du Conseil de Surveillance;
- M. Olivier Catusse, Membre de Catégorie B du Conseil de Surveillance;
- M. Manish Bhatia, Membre de Catégorie B du Conseil de Surveillance; et
- M. Hans-Joachim Kleinert, Membre de Catégorie B du Conseil de Surveillance.

- Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil de Surveillance de la Société le 9 décembre 2015 les décisions suivantes:

* reconnaître la démission de Mme Muriel Sam et M. Arnaud Gamarra en tant que Membres du Directoire de Catégorie A de la Société avec effet au 9 décembre 2015;

* reconnaître la démission de M. Andreas Fauner en tant que Membre du Directoire de Catégorie B de la Société avec effet au 9 décembre 2015;

* nommer M. Jin Young Choi, né le 1^{er} août 1964 à Séoul, Corée, ayant son adresse professionnelle au S&K Building, 6^{ème} étage, 134m Hakdong-ro, Gangnam-gu, Seoul, République de Corée, en tant que Membre du Directoire de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 9 décembre 2021;

* reconnaître que le Directoire de la Société est dès lors composé des personnes suivantes:

- M. Patrick Castel, Membre du Directoire de Catégorie A;
 - M. Jin Young Choi, Membre du Directoire de Catégorie A;
 - M. Denis Kleuters, Membre du Directoire de Catégorie B; et
 - M. Uwe Janz, Membre du Directoire de Catégorie B.
- Enfin, il résulte des résolutions prises par le Directoire de la Société le 14 décembre 2015 les décisions suivantes:

* nommer M. Thibault Delwiche, né le 21 juin 1985 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 14 décembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204544/40.

(150230415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Gerüstbau Andreas Güth G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 281, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 69.392.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

IST ERSCHIENEN

Herr Andreas Güth, Gerüstbauer, Maler und Lackierer, geboren am 7. Dezember 1966 zu Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Konrad-Adenauer-Strasse 9 (Deutschland), nachfolgend der „Erschienenene“.

Der Erschienenene ersuchte den amtierenden Notar zu beurkunden:

- Dass er der einzige und alleinige Anteilsinhaber der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung „GERÜSTBAU ANDREAS GÜTH G. m. b. H.“ ist, mit Gesellschaftssitz in L-1815 Luxembourg, 281, rue d'Itzig, gegründet gemäß Urkunde des Notars Joseph GLODEN, mit damaligem Amtssitz zu Grevenmacher, vom 20. April 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 486 vom 25. Juni 1999, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 69.392 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

- Dass er sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachtet;

- Dass er folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der Erschienenene beschließt ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Der Erschienenene ernennt als Liquidator Herrn Andreas Güth, Gerüstbauer, Maler und Lackierer, geboren am 7. Dezember 1966 zu Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Konrad-Adenauer-Strasse 9 (Deutschland) (nachfolgend der „Liquidator“).

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen betreffend die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenlöschungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator ist berechtigt, unter seiner alleinigen Verantwortlichkeit, Untervollmacht an eine natürliche Person zur alleinigen oder gemeinschaftlichen Erfüllung oder Durchführung von bestimmten Handlungen oder Rechtsgeschäften einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum zu erteilen, und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.

Kosten

Die Kosten für die gegenständliche Urkunde belaufen sich auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900.- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Beringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: A. GÜTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27479. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Beringen/ Mersch, den 16. December 2015.

Référence de publication: 2015204546/49.

(150230608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Groupe Alematom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.873.

L'an deux mille quinze,

le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Hénoch Robert AMZEL, dirigeant, demeurant à B-1410 Waterloo, Clos de Rambouillet, 15A, ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GROUPE ALEMATOM S.à r.l. avec siège social à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 198.873 (NIN 2015 24 39 386).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2527 du 17 septembre 2015.

Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Hénoch Robert AMZEL, prénommé.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de véhicules neufs et d'occasions de luxe et de sport, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet la consultance, l'édition, le développement, le commerce et l'assistance de logiciels et matériels informatiques pour le développement de cabinets et laboratoires dans le domaine dentaire et médical.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204569/52.

(150229840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Everlong Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l.).**

Siège social: L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaart.

R.C.S. Luxembourg B 129.550.

L'an deux mil quinze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Iain Hackston, gérant, né à Pointe Claire (Canada), le 5 janvier 1974, demeurant à L-5222 Sandweiler, 53, am Steffesgaart.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l.», ayant son siège social au 53, Am Steffesgaart, L-5222 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 129.550,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 du 23 août 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Everlong Management S.à r.l.» avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 3 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 3.** La société a la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Everlong Management S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Hackston et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 décembre 2015. 2LAC/2015/28087. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204574/39.

(150230363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Hodim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünewald.

R.C.S. Luxembourg B 201.691.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SHY LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Division of Corporations of the Department of State of the State of Delaware under number 4134838, having its registered office at 2711, Centerville Road, floor 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Me Carl de la Chapelle, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 November 2015 and which proxy remained attached to the Incorporation Deed mentioned below, which Incorporation Deed had been registered with the tax authorities (Administration de l'Enregistrement et des Domaines) in Grevenmacher on 20 November 2015 under the reference GAC/2015/10086.

Such appearing party had requested the officiating notary to enact on 17 November 2015 the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) with corporate name Hodim S.à r.l. (the "Incorporation Deed") and had requested that the enactment in such deed of the articles of incorporation, of the transitional provisions, of the subscription and payment provisions, of the expenses provision and of the resolutions of the sole shareholder have been made under the condition precedent (condition suspensive) of obtaining, with effect as of 17 November 2015, the release (mainlevée) of the pledge (nantissement, referred to as a gage in Foncière Rocade shareholders' register) held by Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg and Banque de Luxembourg, S.A. over the shares of Foncière Rocade, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Rue du Fort Niedergrünwald, L-2226 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 107.488 (the "Condition Precedent"), such Condition Precedent, to be fulfilled on 18 December 2015 at the latest, to be acknowledged by a separate notarial deed.

The said appearing party, acting in his above stated capacity, has requested the attesting notary to record that:

- a. the Condition Precedent has been fulfilled, proof of which has been produced to the undersigned notary, and
- b. as per the retroactive effect attached to the condition precedent (condition suspensive), the articles of incorporation, the transitional provisions, the subscription and payment provisions, the expenses provision and the resolutions of the sole shareholder contained in the Incorporation Deed are enacted with retroactive effect as of the date of the Incorporation Deed i.e. 17 November 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SHY LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de la Division des Corporations du Département d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4134838, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, floor 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Carl de la Chapelle, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 novembre 2015, qui est restée annexée à l'Acte de Constitution décrit ci-dessous, lequel Acte de Constitution a été enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Grevenmacher en date du 20 novembre 2015 sous la référence GAC/2015/10086.

Ladite partie comparante avait requis le notaire instrumentant de recevoir le 17 novembre 2015 l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination sociale Hodim S.à r.l. (l'«Acte de Constitution») et avait requis que la documentation, dans cet acte, des statuts, des dispositions transitoires, de la souscription et de la libération provisoires, des dépenses provisoires et des résolutions de l'associé unique prenne effet sous la condition suspensive de l'obtention, avec effet au 17 novembre 2015, de la mainlevée du nantissement (désigné en tant que gage dans le registre des associés de Foncière Rocade) détenu par Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et Banque de Luxembourg S.A. sur les parts sociales de Foncière Rocade, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue du Fort Niedergrünwald, L-2226 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.488 (la «Condition Suspensive»), ladite Condition Suspensive, devant être levée au plus tard le 18 décembre 2015 et devant être constatée par un acte notarié séparé.

Ladite partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire attestant d'acter que:

- a. la Condition Suspensive a été remplie, la preuve en ayant été produite au notaire soussigné, et
- b. en vertu de l'effet rétroactif attaché à la condition suspensive: les statuts, les dispositions transitoires, la souscription et la libération provisoires, les dépenses provisoires et les résolutions de l'associé unique contenus dans l'Acte de Constitution sont documentés avec effet rétroactif à la date de l'Acte de Constitution i.e. 17 novembre 2015.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. de la Chapelle, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 décembre 2015. GAC/2015/10760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204584/84.

(150229645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

International Technologies Consulting S.A.,SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.185.

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "INTERNATIONAL TECHNOLOGIES CONSULTING S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187185, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 25 juillet 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel DE SOUSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Révocation et décharge à l'administrateur unique ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés,

les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par l'administrateur unique de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de l'administrateur unique résultant de sa gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme “GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.”, en abrégé “Fiduciaire G.M.S. S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la “Loi”).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée “GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.”, en abrégé “G.C.A. S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, D. DE SOUSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28697. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204645/91.

(150229583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Jabe Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.252.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial «Jabe Holding SPF S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71252

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31'000,-EUR), représenté par six-cent-vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1999, publié au Mémorial C numéro 823 du 05 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Fixation du nouveau siège social au L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
- 2.- Mise en liquidation volontaire de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur: Monsieur Albert M.P. NUY, né le 11 Octobre 1964 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Kapelaan Berixstraat 7, NL-6411 ER HEERLEN.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88567.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.200,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation GAC/2015/11092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015204650/66.

(150230458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

LuxGifts SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 157.307.

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Madame Simona-Steriana DORNEANU, née à Voinesti, Vaslui, Roumanie le 13 septembre 1975, demeurant au 9, rue Dr. Julien Berger à L- 5670 Altwies (ci-après l'«Associé Unique»),

La comparante est l'associée unique de LuxGifts S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L- 5626 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Elise Deroche, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 157.307, constituée suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 184 du 29 janvier 2011.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Madame Simona-Steriana DORNEANU, née à Voinesti, Vaslui, Roumanie le 13 septembre 1975, demeurant au 9, rue Dr. Julien Berger à L- 5670 Altwies, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.-S. Dorneanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 14 décembre 2015. GAC/2015/10966. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204685/49.

(150229754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Labrys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.173.

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme LABRYS S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.173, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 8 janvier 2001.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts.
2. Modification de l'article 12 des statuts.
3. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Suit la traduction anglaise:

“The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Suit la traduction anglaise:

“Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38374. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204687/74.

(150229482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Lagrue Huma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 198.820.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Nathalie ROUET, épouse François LAGRUE, gérante de société, née à Paris (France), le 07 mai 1970, demeurant au 16, rue des Danubiens, F-57100 Thionville (France).

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «LAGRUE HUMA S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 54, Rue du Parc, L-3542 Dudelange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 198 820 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2015, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 septembre 2015, sous le numéro 2527 et page 121276;

2.- Que les statuts de la Société ne furent modifiés depuis la date de sa création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 1^{er} décembre 2015, lui (l'Associé) est devenu associé unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cent (100) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2015, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que l'Associé déclare expressément que la Société a cessé définitivement toute activité commerciale et que dès lors l'Associé prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat;

6.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

7.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée;

8.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique, de la Société, Madame Nathalie ROUET, pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

9.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 25, Rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg.

10.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. ROUET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29397. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015204688/48.

(150230706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

MB Sports & Investors Group. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.063.

L'an deux mille quinze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Mbark BOUSSOUFA, joueur professionnel de football, demeurant professionnellement à ZAC Giällewee, 10 L-9749 Fischbach/Clervaux.

ici représenté par Rachid EL GHAZALI, agent sportif, demeurant à CH-6063 Stalden (Sarnen), Stockenmatt 8 (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant est le seul associé de la société "MB Sports & Investors Group. S.à.r.l.", établie et ayant son siège au ZAC Giällewee, 10 L-9749 Fischbach, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 292 du 4 février 2015, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.063.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société de Fischbach à Strassen et par conséquent l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

Le comparant fixe l'adresse du siège de la société à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: EL GHAZALI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 35198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204747/37.

(150230565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**BTB Holding Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Successful Expectations S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.231.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Successful Expectations S.A., a société anonyme, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, on December 29th 2008, published in the Mémorial C number 317 on February 12th 2009 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 144231 (the "Company").

The Articles of Associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 28th 2010, published in the Mémorial C number 2117 on October 8th 2010.

The meeting was opened with Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg in the Chair,

who appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the name of the company into BTB Holding Investments S.A.

2. Subsequent amendment of article two of the Articles of Association of the Company, which will from now on have the following wording:

" **Art. 2 - Name.** The Company's name is BTB Holding Investments S.A."

II. That the Company has not issue any bond debentures.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

IV. That the whole share capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company into BTB Holding Investments S.A.

Second resolution

The general meeting decides to amend the Article two of the Articles of Associations of the Company, concerning the name of the company as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company's name is BTB Holding Investments S.A."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Successful Expectations S.A., avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 12 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144231 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117 du 8 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement du nom de la Société en BTB Holding Investments S.A.;
- 2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est BTB Holding Investments S.A.»;

3) Divers.

II. Que la Société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en BTB Holding Investments S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à la dénomination de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est BTB Holding Investments S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28467. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204914/120.

(150230303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102612, (la "Société"), constituée le 10 août 2004 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 10 novembre 2004 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anna SCHMITT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions représentatives du capital social;

2. Augmentation du capital social de la Société moyennant apport en nature afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32'000,- EUR) à deux cent vingt mille huit cent cinq euros (220'805,- EUR) sans l'émission de nouvelles;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il possède et le nom de son mandataire, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinq euros (188.805,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux cent vingt mille huit cent cinq euros (220.805,- EUR) sans la création et l'émission de nouvelles actions mais moyennant l'augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée prend acte de et accepte la souscription à l'augmentation de capital par l'actionnaire unique, "NN METAL HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74190, ainsi que sa libération par apport en nature consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société.

Evaluation - Rapport du réviseur

L'apport susmentionné a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 4 décembre 2015 dressé par "Artemis Audit & Advisory", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25 A, Boulevard Royal, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Madame Someya QALAM, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinq euros (188'805,- EUR)."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent vingt mille huit cent cinq euros (220.805,- EUR), représenté par mille (1000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (GrandDuchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 102612, (the "Company"), incorporated on August 10, 2004 pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of November 11, 2004; and whose articles of association (the "Articles") have never been amended since then.

The Meeting is presided by Mr Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Anna SCHMITT, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Suppression of the nominal value of the one thousand (1,000) shares representing the corporate capital;
2. Increase of the share capital of the Company by contribution in kind so as to bring it from its current amount of thirty-two thousand Euros (32'000.- EUR) up to two hundred twenty thousand eight hundred five Euros (220'805.- EUR) without the issuance of new shares;
3. Modification of the article 5 of the articles of associations;
4. Miscellaneous.

B) That the name of the sole shareholder, the number of shares held by him and the name of his proxy-holder are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the represented sole shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to suppress the nominal value of the one thousand (1,000) existing shares representing the corporate capital.

Second resolution

The Meeting decides to increase the issued share capital by one hundred eighty-eight thousand eight hundred five Euros (188,805.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) to two hundred twenty thousand eight hundred five Euros (220,805.- EUR) without the creation and the issue of new shares but by increasing the par value of the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting acknowledges and accepts the subscription of the capital increase by the sole shareholder, "NN METAL HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 74190, as well as the payment of such capital increase by contribution in kind consisting into conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in his favour and against the Company.

Assessment - Auditor's report

The above mentioned contribution has been valued and described in a report, dated December 4, 2015 drawn up by "Artemis Audit & Advisory", a private limited liability company, with registered office in L-2449 Luxembourg, 25 A, Boulevard Royal, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in Luxembourg, under the signature of Mrs Someya QALAM, according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinq euros (188'805,- EUR)."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the members of the board and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, the Meeting decides to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred twenty thousand eight hundred five Euros (220,805.- EUR), divided into one thousand (1000) shares without nominal value."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: P. MEUNIER, A. SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204796/162.

(150229684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.320.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of the month of December,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

ULEX INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the Laws of Jersey, with registered office at 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey, registered with the Trade register of Jersey under number 88983, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by François-Xavier Lanes, by virtue of proxy granted on 7 December 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TINAR HOLDING S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 127.320 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Paul

BETTINGEN, Notary residing at Niederanven, dated 12 April 2007, published on 21 June 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1223, (the Articles).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.
4. Appointment of Ulex Investments Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"). The Company will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Ulex Investments Limited, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the Jersey, having its registered office at 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey registered with the Trade register of Jersey under number 88983, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator, in exercise of its functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ULEX INVESTMENTS LIMITED une société à responsabilité limitée de droit de Jersey avec siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey, immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 88983 (l'Associé Unique), représenté par François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2015, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Lequel, représenté, étant l'associé unique de TINAR HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.539 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1223 en date du 21 juin 2007.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat;
4. Nomination de Ulex Investments Limited comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
5. Octroi des pouvoirs au Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société, présent ou dûment représenté, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique dûment représenté se considère comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Ulex Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 88983 comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'octroyer au Liquidateur, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux indiquées aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), afin d'accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, indépendamment de la nature ou de l'ampleur de l'opération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21446. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204998/126.

(150230378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Tumavero Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.539.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of the month of December,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

ULEX INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the Laws of Jersey, with registered office at 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey, registered with the Trade register of Jersey under number 88983, (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by François-Xavier Lanes, by virtue of proxy granted on 7 December 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of TUMAVERO HOLDING S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 127.539 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, Notary residing at Niederanven, dated 12 April 2007, published on 26 June 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272, (the Articles).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.
4. Appointment of Ulex Investments Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”). The Company will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Ulex Investments Limited, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the Jersey, having its registered office at 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey registered with the Trade register of Jersey under number 88983, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator, in exercise of its functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately on ethousand two hundred Euros (EUR 1,200,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ULEX INVESTMENTS LIMITED une société à responsabilité limitée de droit de Jersey avec siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey, immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 88983 (l'Associé Unique), représenté par François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2015, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Lequel, représenté, étant l'associé unique de TUMAVERO HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.539 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1272 en date du 26 juin 2007.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat;
4. Nomination de Ulex Investments Limited comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
5. Octroi des pouvoirs au Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société dûment représenté, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique dûment représenté se considère comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat respectif.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Ulex Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 88983 comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'octroyer au Liquidateur, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux indiqués aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), afin d'accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, indépendamment de la nature ou de l'ampleur de l'opération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21448. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205004/126.

(150230385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Opale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.542.

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «OPALE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 181542.

Ladite société a été constituée originairement suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3128 du 10 décembre 2013, modifiée pour la dernière fois suivant acte dudit notaire Schaeffer en date du 2 décembre 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 98 du 11 janvier 2014.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par cents (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

L'assemblée désigne comme présidente Madame Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nora BRAHIMI, employée privée, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Nora BRAHIMI, employée privée, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec la procuration des actionnaires représentés, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les cents (100) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation de capital à concurrence de deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros (2.469.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à deux millions cinq cents mille Euros (2.500.000.-EUR), sans procéder à l'émission de nouvelles actions par un apport en numéraire.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR) et conversion des cent (100) actions existantes en mille (1.000) actions.

4. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros (2.469.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de deux millions cinq cents mille Euros (2.500.000.-EUR), sans procéder à l'émission de nouvelles actions,

Souscription - Libération

Et à l'instant, la «OPALE INVESTMENTS S.A.», ici valablement représentée par Madame Nora BRAHIMI prénommée, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement, déclare libérer en intégralité la susdite augmentation du capital par un apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros (2.469.000.- EUR), se trouvant dès lors à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR) et de convertir en conséquence les cent (100) actions existantes en mille (1.000) d'une valeur nominale de deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Évaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à deux mille sept cent cinquante euros (2.750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: BECKER, BRAHIMI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 35195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204813/82.

(150230215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Zinnia Hotels Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.538.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of the month of December,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

ZINNIA HOTELS HOLDINGS LIMITED, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the Laws of Jersey, with registered office at 47, The Esplanade, JE1 OBD St. Helier, Jersey, registered with the Trade register of Jersey under number 90925, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by François-Xavier Lanes, by virtue of proxy granted on 7 December 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Zinnia Hotels Group S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 127.538 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, Notary residing at Niederanven, dated 12 april 2007, published on 26 June 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272, the articles of incorporation of the Company have been amended on 15 October 2007 and published on 15 February 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 395 (the Articles).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the sole manager of the Company for the performance of his respective mandate.
4. Appointment of Ulex Investments Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"). The Company will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Ulex Investments Limited, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the Jersey, having its registered office at 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey registered with the Trade register of Jersey under number 88983, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator, in exercise of its functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ZINNIA HOTELS HOLDINGS LIMITED une société à responsabilité limitée de droit de Jersey avec siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey, immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 90925 (l'Associé Unique),

représenté par François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2015, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Lequel, représenté, étant l'associé unique de Zinnia Hotels Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.538 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1272 en date du 26 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés en date du 15 octobre 2007, suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 en date du 15 février 2008.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat;
4. Nomination de Ulex Investments Limited comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
5. Octroi des pouvoirs au Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société dûment représenté, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique dûment représenté se considère comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat respectif.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Ulex Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47, The Esplanade, JE1 0BD St. Helier, Jersey immatriculée au Trade register of Jersey sous le numéro 88983 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'octroyer au Liquidateur, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux indiqués aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), afin d'accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, indépendamment de la nature ou de l'ampleur de l'opération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21449. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205047/130.

(150230392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

PICO Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 41.331.

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de PICO Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, une société anonyme ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 41.331, (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par, Me Yves WAGENER ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Claudine ERPELDING, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire (le «Secrétaire») et scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le Bureau et les mandataires, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence que l'intégralité (100%) des actions, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour connu des actionnaires. Les ac-

tionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable et ont renoncé à toutes exigences de convocation et formalités.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société
2. Dissolution de la Société,
3. Nomination du liquidateur de la Société et pouvoirs et autorisations au liquidateur; et
4. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 20 octobre 2015.

Deuxième résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer comme liquidateur: Monsieur Yves WAGENER, né le 21 septembre 1962 à Dudelange, établi au 101, Avenue du Bois à L-1250 LUXEMBOURG (le «Liquidateur»).

L'Assemblée accorde au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a comme mission de réaliser l'actif et le règlement du passif de la Société. Les actifs nets de la Société, après paiement du passif, seront distribués en nature ou en espèces par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur peut payer une avance au surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou pris les dispositions nécessaires pour le paiement des dettes de la Société.

Le Liquidateur peut lier la Société par sa seule signature. La Société pourra aussi être liée en toute circonstance par la signature de quelque personne, dont le pouvoir de signature aura été délégué par le Liquidateur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WAGENER, Claudine ERPELDING, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015204850/64.

(150230272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

R.I.S. Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.374.

L'an deux mil quinze, le trois décembre.

Pardevant, Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "R.I.S. Cie S.A.", avec siège social à L-1471 Luxembourg, 217, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Lu-

xembourg, en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1338 du 31 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.374.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures, sous la présidence de Monsieur Serge ATLAN, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg,; Madame Gaëtane MEILLEUR, demeurant professionnellement à Luxembourg, assure la fonction de scrutateur. Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000.- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000.- EUR) à trente et un mille euros (31.000.- EUR), par une réduction de la valeur nominale des actions, qui s'élèvera dorénavant à dix euros et trente-trois cents (10,33 euros) chacune;

2. Modification afférente de l'article 5 - 1^{er} alinéa des statuts;

3. Pouvoirs donnés au Conseil d'Administration;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Restera encore annexée au présent acte l'extrait du registre des actions nominatives, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000.- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000.- EUR) à trente et un mille euros (31.000.-EUR).

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions, qui s'élèvera dorénavant à dix euros et trente-trois cents (10,33 euros) chacune.

Le montant de la présente réduction de capital, non motivée par des pertes, sera affecté en compte courant associés.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 - 1^{er} alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois mille actions (3.000) d'une valeur nominale de dix euros et trente-trois cents (10,33 EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à modifier et signer le registre de actionnaires de la société en considération de la réduction de capital intervenue au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 1.000 euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, G. Meilleur, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2015 - EAC/2015/28879 - Reçu soixante quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204861/70.

(150230472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.828.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Dovemco Limited, a limited liability company, having its registered office at Strati Myrivili, 5, Strovolos, 2046, Nicosia, Cyprus, filed at the Companies Register of Cyprus under number HE 305930,

2.- Condor Real Estate Management ZWEI GmbH, a limited liability company, having its registered office at Lyoner Strasse, 32, 60528 Frankfurtam-Main, Germany, filed at the trade register of Frankfurt-am-Main Germany, under number HRB 100268,

both represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Those proxies initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, through their attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing persons are the sole present partners of "Reubescens S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B number 122828, incorporated by deed of the undersigned notary on December 8, 2006, published in the Mémorial C number 224 of February 21, 2007, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary on May 7, 2007, published in the Mémorial C number 1536 on July 24, 2007.

- That the appearing persons have taken the following resolution unanimously:

Resolution

The appearing persons decide to adopt an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year, acknowledge that as an exception the accounting year which will begin on December 1st, 2015 will end on December 31, 2015, and decide to amend subsequently article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Dovemco Limited, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili, 5, Strovolos, 2046, Nicosie, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Chypre, sous le numéro HE 305930

2.- Condor Real Estate Management ZWEI GmbH, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Lyoner Strasse, 32, 60528 Frankfurt-am-Main, Allemagne, inscrite au registre de commerce de Frankfurt-am-Main, Allemagne, sous le numéro HRB 100.268

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de "Reubescens S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 122828, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 224 du 21 février 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1536 du 24 juillet 2007.

- Que les comparantes ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de l'année suivante, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui commencera le 1^{er} décembre 2015 prendra fin le 31 décembre 2015, et décident de modifier dès lors l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.”.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015204880/81.

(150229666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Vistim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3358 Leudelange, 14, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 196.660.

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Damien Mattucci, employé privé, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société «VISTIM S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 14, rue du Lavoir, L-3358 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et à Luxembourg, section B sous le numéro 196.660, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1909 du 29 juillet 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution (ci-après: «la Société»),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'administrateur unique de la Société, prise en date du 27 novembre 2015, une copie du procès-verbal de ladite résolution, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée s'élève actuellement à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par trois cent soixante (360) actions de classe A, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ainsi que de mille six cent quarante actions (1.640) de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

II.- Qu'en vertu du premier alinéa de l'article 5.2. des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

III.- Qu'en vertu du même article 5.2. des statuts de la Société, le conseil d'administration a été spécialement autorisé et mandaté comme suit:

«Le capital social pourra être augmenté en utilisant le capital autorisé, dont le montant est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'Actions de classe A avec ou sans prime d'émission, à libérer par des apports en numéraire ou en espèces, par incorporation de réserves disponibles, de bénéfices reportés ou de primes d'émission dans le cas où l'assemblée ayant décidé de ces reports, réserves ou primes l'ait expressément prévu.

Le conseil d'administration déterminera les conditions d'émission et de libération des nouvelles Actions de classe A émises, et pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans le cadre de l'augmentation de capital par le biais du capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, ou fondé de pouvoirs, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article».

IV.- Qu'en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5.2. des statuts de la Société l'administrateur unique a décidé en date du 27 novembre 2015 une augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à deux cent huit mille euros (EUR 208.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingts (80) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes de classe A.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5.2. des statuts de la Société l'administrateur unique a accepté la souscription de quarante (40) actions nouvelles de classe A par Madame Virginie BOYARD, demeurant au 15, rue Saintignon, F-57100 Thionville (France), ainsi que de quarante (40) actions nouvelles de classe A par Monsieur Stephen BRIGHT, demeurant à Tile House, Milton Avenue, Chalfont St Peter Bucks SL9 8QW Royaume Uni.

VI.- Que ces quatre-vingts (80) actions nouvelles de classe A ont été libérées intégralement en numéraire, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Version française

5.1. Capital souscrit et libéré. «Le capital social est fixé à deux cent huit mille euros (EUR 208.000,-) divisé en:

- quatre cent quarante (440) actions de classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées (les «Actions de classe A»), et

- mille six cent quarante (1.640) actions de classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune entièrement libérées (les «Actions de classe B»)

Le terme «action(s)» dans les présents Statuts inclue à la fois les Actions de classe A et les Actions de classe B.

Les actions seront nominatives et les droits et les obligations attachés aux actions émises par la société seront identiques, sauf dispositions contraires des Statuts ou de la Loi. Chaque action donne droit à un vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société.»

English version

5.1 Subscribed share capital. The share capital is set at two hundred and eight thousand Euros (EUR 208.000,-) represented by:

- Four hundred and forty (440) class A shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid up (the "class A shares"), and

- One thousand six hundred and forty (1,640) class B shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid up (the "class B shares")

The use of generic term "share(s)" in the present articles refers to both class A and class B shares.

The shares will be created in registered form and the rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28750. Reçu soixante-quinze uros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015205027/88.

(150230225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Société Rizzo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4847 Rodange, 5, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg E 4.773.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Rodange le 30 novembre 2015.

Les associés composant l'intégralité du capital social de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I., se sont réunis au siège social et ont délibéré sur les points ci-après de l'ordre du jour:

1) Agrément et acceptation de la cession de vingt (20) parts sociales de Monsieur Rizzo Alfonso à Monsieur Rizzo Daniele;

2) Agrément et acceptation de la cession de vingt (20) parts sociales de Monsieur Rizzo Simone à Monsieur Rizzo Daniele;

3) Agrément et acceptation de la cession de dix-neuf (19) parts sociales de Monsieur Rizzo Davide à Monsieur Rizzo Daniele;

4) Agrément et acceptation de la cession d'une(1) part sociale de Monsieur Rizzo Davide à Madame Stieber Romaine;
Après un échange de vue, les associés adoptent, et ce à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

Cession de parts sociales

En date du 30 novembre 2015, Monsieur Rizzo Alfonso, demeurant à L-4847 Rodange Michel Rodange, entend céder à Monsieur Rizzo Daniele, ses vingt (20) parts sociales de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I.

En date du 30 novembre 2015, Monsieur Rizzo Simone, demeurant à L-4847 Rodange Michel Rodange, entend céder à Monsieur Rizzo Daniele, ses vingt (20) parts sociales de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I.

En date du 30 novembre 2015, Monsieur Rizzo Davide, demeurant à L-4847 Rodange Michel Rodange, entend céder à Monsieur Rizzo Daniele, ses dix-neuf (19) parts sociales de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I.

En date du 30 novembre 2015, Monsieur Rizzo Davide, demeurant à L-4847 Rodange Michel Rodange, entend céder à Madame Stieber Romaine, une (1) de ses parts sociales de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I.

Agrément des cessions de parts sociales

Enfin, Monsieur Rizzo Daniele, gérant unique de la Société, déclare accepter les prédites cessions au nom et pour le compte de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I., et les considérer comme dûment notifiées à la Société, conformément à l'article 1 690 du Code Civil.

Changement de domicile

Monsieur Rizzo Daniele a transféré son domicile privé de 34b, rue de la Fontaine, L-48 Rodange, à 5, rue du Bois, L-4912 Bascharage.

Les associés de la société civile immobilière Société Rizzo S.C.I.:

- 1) Monsieur Rizzo Daniele 40 parts sociales
- 2) Monsieur Rizzo Alfonso 20 parts sociales
- 3) Monsieur Rizzo Simone 20 parts sociales

4) Monsieur Rizzo Davide 20 parts sociales

Fait à Rodange, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015204944/41.

(150230439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.211.481,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.226.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2015

En date du 16 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les révocations de Messieurs Philippe LECLERCQ (gérant de classe B), Laurent RICCI (gérant de classe B) et Martin MADDAUS (gérant de classe A) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015;
- de nommer Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, né le 18 novembre 1967 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Gubelstrasse 34, 6300 Zug, Suisse, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Olivier KASTOUN, né le 19 juillet 1972 à Dekwaneh, Liban, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, née le 26 août 1983 à Parthenay, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael SCHLESINGER, gérant de classe A
- Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, gérant de classe A
- Monsieur Olivier KASTOUN, gérant de classe B
- Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015204805/30.

(150230315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.723.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.679.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2015

En date du 16 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les révocations de Messieurs Philippe LECLERCQ (gérant de classe B), Laurent RICCI (gérant de classe B) et Martin MADDAUS (gérant de classe A) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015;
- de nommer Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, né le 18 novembre 1967 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Gubelstrasse 34, 6300 Zug, Suisse, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Olivier KASTOUN, né le 19 juillet 1972 à Dekwaneh, Liban, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, née le 26 août 1983 à Parthenay, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael SCHLESINGER, gérant de classe A
- Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, gérant de classe A
- Monsieur Olivier KASTOUN, gérant de classe B
- Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015204807/30.

(150230313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.118,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.264.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2015

En date du 16 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les révocations de Messieurs Philippe LECLERCQ (gérant de classe B), Laurent RICCI (gérant de classe B) et Martin MADAUS (gérant de classe A) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015;
- de nommer Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, né le 18 novembre 1967 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Gubelstrasse 34, 6300 Zug, Suisse, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Olivier KASTOUN, né le 19 juillet 1972 à Dekwaneh, Liban, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, née le 26 août 1983 à Parthenay, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael SCHLESINGER, gérant de classe A
- Monsieur Frédéric VANDERHAEGEN, gérant de classe A
- Monsieur Olivier KASTOUN, gérant de classe B
- Madame Iris ROUSSELIERE-GATARD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015204808/30.

(150230312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

LC Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.216.

Die koordinierte Satzung vom 02.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015204692/12.

(150229846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Quarks S.A., Société Anonyme,
(anc. Quarks S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 183.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204858/10.

(150229574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204860/10.

(150229668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Olma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204812/10.

(150229468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204802/10.

(150229471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.695.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204241/10.

(150229767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.
